



**Fermeture temporaire du cimetière communal de
Le Langon**

Dans le cadre de la reprise de concessions dans le cimetière communal, conformément à l'arrêté AT14/2024 du 12 février 2024,
le cimetière sera temporairement fermé

du 15 février 2024 au 01 mars 2024 de 8 h 00 à 16 h 30 du lundi au vendredi
à l'exception des samedis et dimanches

Le cas échéant, les sépultures seront maintenues

En vous priant de bien vouloir nous excuser par la gêne occasionnée

Le Maire, Alain BIENVENU.